



Révél@tion
Art urbain

APPEL À CANDIDATURE 2024

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 3 juin 2024 à 14h

Révélation Art urbain

L'ADAGP encourage et soutient la création émergente. Elle lance, en partenariat avec l'association Juste Ici, la huitième édition de la Révélation Art urbain.

Cette Révélation s'adresse aux artistes et aux collectifs d'artistes émergents en art urbain. Majeurs à la date de l'envoi de la candidature, ils doivent résider ou travailler en France depuis au moins 5 ans, être intervenus récemment dans l'espace public et y avoir des œuvres encore visibles.

L'artiste ou le collectif d'artistes lauréat bénéficiera d'une résidence de 2 semaines à Besançon suivie d'une restitution chez Juste Ici. Il recevra 5 000 € et bénéficiera également d'un texte critique ainsi que d'une présentation dédiée sur les cimaises de l'ADAGP.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Le candidat doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- **Un CV et une biographie** détaillant le parcours de l'artiste ou du collectif d'artistes (2 pages maximum). Merci de ne faire apparaître aucune coordonnée personnelle dans le CV (adresse postale, courriel, n° de téléphone) ;
- **Un dossier artistique rassemblant 10 à 15 photographies d'œuvres**, datées et avec légendes complètes. Il est possible de présenter plusieurs photos d'une même œuvre ou série et d'inclure des textes rédigés par vos soins ou par un tiers. Il est recommandé de présenter des œuvres récentes et anciennes afin de permettre au jury de voir l'évolution du travail (15 pages maximum) ;
- Si le candidat le souhaite, **une sélection d'1 à 3 liens URL** vers d'autres formes de documentation : vidéo, son, etc. accompagnés d'une présentation écrite de quelques lignes (1 page maximum - facultatif) ;
- **Une copie recto-verso d'une pièce d'identité** soit une carte d'identité ou un passeport de l'artiste ou de tous les membres du collectif d'artistes ;
- **Une attestation sur l'honneur** signée par l'artiste ou par l'ensemble des artistes membres du collectif (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- **Lancement de l'appel à candidature** : 18 mars 2024
- **Date limite d'envoi des dossiers** : 3 juin 2024 à 14h
- **Réunion du jury et annonce du lauréat** : courant septembre 2024
- **Résidence chez Juste Ici à Besançon** : dernier semestre 2024, entre octobre et décembre 2024
- **Présentation sur les cimaises de l'ADAGP** : au courant de l'année 2025

Avant d'envoyer un dossier de candidature :

Le règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du règlement.**

Lire et télécharger le règlement en [cliquant ici](#).

Candidatures à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=70&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : revelationarturbain@adagp.fr

À propos

L'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 53 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

www.adagp.fr

Juste Ici

L'association Juste Ici développe un programme d'art dans (et avec) l'espace public depuis 2011 à travers le festival international Bien Urbain, tous les deux ans à Besançon. Elle développe également un programme d'action culturelle et de résidences.

Créée par des passionné·es d'art urbain, Juste Ici a produit plus de 400 œuvres de formes variées (peinture murale, sculpture, installations, parcours, performances, photographie, art sonore...) éphémères ou pérennes, collectives ou non.

Selon l'association, l'art urbain se caractérise notamment par des réalisations indépendantes et non autorisées, à l'initiative des artistes. Ici l'intention et la dimension contextuelle prédominent sur la technique et le support choisis. Il est aujourd'hui rare que ces œuvres trouvent une place dans la programmation des associations et institutions culturelles ; elles restent trop souvent connues uniquement par des cercles d'initiés. Ainsi, dans le cadre de la Révélation Art urbain, Juste Ici se propose d'accompagner les lauréat·es prioritairement dans la mise en valeur de leurs réalisations indépendantes. Que ce soit par la documentation, la mise en exposition, la vidéo, le texte ou l'édition, Juste Ici soutiendra la valorisation et la diffusion d'œuvres, passées ou en cours de création.

www.bien-urbain.fr